



PREFET DE L'HERAULT

Avis d'enquête publique
conjointe préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, à la cessibilité et au
classement/déclassement de voirie relative à l'aménagement de la RD 908 – tronçon
passage à niveau - Le Poujol sur Orb - sur la commune de Le Poujol sur Orb.

En vue de la réalisation de l'opération de la RD908, aménagement du tronçon passage à niveau - Le Poujol sur Orb sur la commune de Le Poujol sur Orb, il sera procédé du lundi 18 juin 2018 au mardi 10 juillet 2018, soit pendant 23 jours consécutifs, à une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité et au classement-déclassement des voies.

Le responsable technique du projet au Département de l'Hérault, maître d'ouvrage, auprès duquel des renseignements peuvent être demandés, est Mme Françoise BERTET, chargée d'opérations au Service grands travaux, Direction territoriale Piémont Biterrois - Pôle routes et mobilités, Téléphone : 04 67 67 48 06, courriel : fbertet@herault.fr

Monsieur Jean-Pierre GRATECAP est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité, au classement-déclassement de voirie et les registres d'enquête seront déposés du lundi 18 juin 2018 au mardi 10 juillet 2018, aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Le Poujol sur Orb, siège de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

A titre indicatif les heures d'ouverture de la mairie sont les suivantes :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur recevra en personne, les observations du public, aux dates et heures suivantes :

Mairie	Date	Horaire
Le Poujol sur Orb, siège de l'enquête	lundi 18 juin 2018	de 9h00 à 12h00
	mardi 10 juillet 2018	de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui lui en fera la requête dûment motivée.

Il sera également possible d'adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur Jean-Pierre GRATECAP - commissaire enquêteur
RD908 – Passage à niveau- Le Poujol sur Orb
Hôtel de ville
Place de l'Imbaisse
34600 LE POUJOL SUR ORB

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement ainsi qu'à la mairie de Le Poujol sur Orb, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ces documents seront également consultables sur le site des services de l'État www.herault.gouv.fr et du département : www.herault.fr/routes-transport

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet pourra prononcer, par arrêté, la Déclaration d'Utilité Publique et la cessibilité relative au projet - RD 908 aménagement du tronçon passage à niveau – Le Poujol sur Orb sur la commune de Le Poujol sur Orb.

Les classements-déclassements seront validés par délibérations des assemblées délibérantes du département et des communes concernées.